

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL
Évaluation des programmes de premier cycle et des programmes d'études supérieures
Département de criminologie
Période visée par l'évaluation périodique : 2021-2022
Date : 16 juin 2022

I. Programmes évalués

- B. Sc. Soc. spécialisé en criminologie
- B. Sc. Soc. bidisciplinaire spécialisé en criminologie et en études féministes et de genre
- Majeure en criminologie
- Maîtrise ès arts (M.A.) en criminologie
- Maîtrise ès arts (M.A.) en criminologie avec spécialisation en études féministes et de genre
- Doctorat en philosophie (Ph.D.) en criminologie

II. Processus d'évaluation (aperçu de la visite)

- Le rapport d'évaluation final des programmes susmentionnés a été préparé à partir des documents suivants : (a) le rapport d'autoévaluation produit par l'unité scolaire, (b) le rapport d'évaluation externe rédigé à la suite de la visite virtuelle, ainsi que (c) les commentaires de la doyenne de la Faculté des sciences sociales, Victoria Barham, de la directrice du Département de criminologie, Jennifer Kilty, et des coordonnateurs de programme au premier cycle et aux cycles supérieurs en criminologie, David Joubert, Richard Dubé et Steven Bittle, en réponse au rapport mentionné à (b).
- Les évaluateurs François Fenchel, de l'Université Laval, et Dominique Clément, de l'Université de l'Alberta, ont effectué une visite les 20 et 21 janvier 2022.
- La visite a eu lieu en mode virtuel en raison de la pandémie de SARS-CoV-2. L'équipe d'évaluation a reçu un rapport d'autoévaluation complet qui avait d'abord été présenté et fait l'objet d'une discussion à l'Assemblée de l'École avant la révision.
- L'équipe d'évaluation externe a alors pu rencontrer : la vice-provost aux affaires académiques, Aline Germain-Rutherford; la doyenne de la Faculté des sciences sociales, Victoria Barham; la vice-doyenne aux programmes de premier cycle, Hélène Pellerin; la vice-doyenne aux programmes d'études supérieures, Sylvie Frigon; la directrice du Département de criminologie, Jennifer Kilty; le coordonnateur des programmes de premier cycle, David Joubert; le coordonnateur des programmes de maîtrise, Richard Dubé; le coordonnateur du programme de doctorat, Steven Bittle; la coordonnatrice des stages, Drew Taylor; le corps professoral de l'APUO de chaque niveau; le corps professoral à temps partiel de l'APTPUO; le personnel de soutien facultaire (notamment : la coordonnatrice des opérations, France Dompierre; l'adjointe scolaire, Juliette Bouffard; l'administrateur des études supérieures, Terry Kruyk; l'administratrice des programmes de premier cycle, Manon Lalande; et la responsable des services scolaires, Annie Suzor); et des étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs.

III. Sommaire des rapports sur la qualité des programmes

Cette section vise à souligner les forces et les lacunes soulevées dans le cadre du processus d'évaluation afin d'améliorer les programmes.

1. MISE EN LUMIÈRE DES FORCES ET DES LACUNES

FORCES

- Le Département de criminologie de l'Université d'Ottawa est le plus vaste du genre au Canada, et les évaluateurs externes le classent parmi les trois meilleurs départements de criminologie du pays. Les évaluateurs ont été impressionnés par l'étendue des activités départementales; l'environnement intellectuel; l'approche interdisciplinaire entourant la criminologie; l'engagement étudiant; le cursus en évolution; et le degré élevé de qualité dans les travaux de recherche du corps professoral et des étudiantes et étudiants.
- Les programmes du Département embrassent tous des approches critiques de la criminologie, ce qui constitue l'une de ses forces. La façon dont les programmes abordent l'abolitionnisme contribue également à distinguer le Département de ses pendants canadiens.
- Le Département se distingue également par sa capacité à offrir ses programmes à la fois en anglais et en français, contrairement à d'autres programmes de criminologie canadiens. De même, le caractère bilingue du Département signifie que les activités d'enseignement et de recherche prennent racine dans deux riches patrimoines historiques et épistémologiques, ce qu'on voit peu dans le monde.
- Les programmes de premier cycle du Département sont en grande demande, et les inscriptions sont à la fois élevées et stables, particulièrement au premier cycle.
- Le Département pilote deux programmes d'études supérieures bien cotés, dont l'un des seuls quatre programmes de doctorat canadiens, ce qui lui vaut une réputation internationale enviable.
- Ses étudiantes et étudiants des cycles supérieurs remportent beaucoup de succès dans leurs demandes de financement.
- Les membres du corps professoral initient et dirigent d'importants projets de recherche qui influent sur les politiques publiques, le secteur à but non lucratif, la population et les étudiantes et étudiants.
- Les finissantes et finissants sont à même de favoriser des changements sociaux significatifs.
- Le Département est en mesure de former des étudiantes et étudiants qui pourront obtenir un permis de pratique de l'*Ordre professionnel des criminologues du Québec*, ce qui est particulièrement notable pour un établissement à l'extérieur du Québec.
- Le programme de stage se compare aux programmes semblables du Canada, et répond bien aux besoins de la société et à la demande étudiante.
- Le Département a modifié et renouvelé ses différents programmes à plusieurs reprises depuis l'évaluation externe précédente. Le Département a fait montre d'innovation dans le cadre de projets comme Walls-to-Bridges, qui offre des occasions

d'apprentissage expérientiel directement auprès des populations criminalisées, et par l'utilisation des nouvelles technologies dans le but d'offrir des cours à distance aux étudiantes incarcérées à l'Établissement pour femmes Grand Valley.

DÉFIS

- Mentionné ici comme dans les deux dernières évaluations externes, le manque de personnel enseignant régulier spécialisé en méthodes quantitatives demeure un défi.
- Malgré les récents efforts et les deux embauches de personnes autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) ainsi que l'autochtonisation doivent être davantage mises de l'avant, notamment en effectuant de nouvelles embauches en privilégiant les études autochtones et les thèmes de la race et de la racialisation, et en revoyant le cursus en fonction de ces enjeux.
- Le ratio étudiantes et étudiants de premier cycle-professeures et professeurs réguliers est supérieur à celui des autres départements de la Faculté des sciences sociale. Ce ratio élevé alourdit la charge d'enseignement et le soutien à l'enseignement.
- Le fait de revoir la formule de financement aux études supérieures risque de réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants.
- Le personnel enseignant à temps partiel donne une grande partie des cours des séries 1000 et 2000 aux programmes de premier cycle : beaucoup d'étudiantes et d'étudiants de premier cycle n'ont pas d'interactions avec le personnel enseignant régulier avant leur deuxième, voire troisième année d'études.
- Le personnel enseignant à temps partiel affronte plusieurs défis, dont une grande part sont communs aux universités canadiennes : manque de réseaux professionnels, isolement du reste du corps professoral du Département, changement fréquent des cours assignés, et manque d'incitatifs à un enseignement de qualité.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- La mission et l'identité du Département sont clairement définies. Les exigences du programme et les résultats d'apprentissage connexes sont formulés explicitement, et concordent avec l'énoncé de l'Université sur les attentes liées au grade.
- Les programmes de criminologie de l'Université s'arriment à son plan stratégique Transformation 2030. Les programmes correspondent à la mission de l'Université de nombreuses manières : adhésion au bilinguisme, interdisciplinarité du corps enseignant et de l'offre de cours, et formation internationale rendue possible pour les étudiantes et étudiants, notamment dans le cadre du programme d'échange avec *l'Université catholique de Louvain-la-Neuve* en Belgique.
- Les programmes de stage au premier cycle et aux cycles supérieurs reflètent les priorités stratégiques de l'Université consistant à promouvoir l'apprentissage expérientiel, l'engagement communautaire, et l'enrichissement de la formation étudiante.
- Les évaluateurs externes ont écrit dans leur rapport : « Nous avons trouvé particulièrement regrettable le manque d'engagement clair à l'égard de l'équité, de

la diversité et de l'inclusion (EDI) et des études autochtones ». Depuis, le Département a pris des mesures correctives.

3. CURSUS ET STRUCTURE

- Le cursus du Département est à jour et conforme aux exigences de la discipline, tant au premier cycle qu'à la maîtrise et au doctorat.
- Le Département façonne un cursus qui embrasse les approches critiques de la criminologie (CRM), à la fois une particularité et une force pour le Département et ses programmes.
- Le Département a démontré qu'il savait s'adapter en expérimentant diverses formules avec ses programmes, notamment en proposant une maîtrise avec cours et une maîtrise à temps partiel.
- Le Département a adopté des approches novatrices, notamment dans le cadre du projet Walls-to-Bridges, lequel favorise l'apprentissage expérientiel par un contact direct entre les étudiantes et étudiants et les populations criminalisées.
- L'enseignement donné par le Département peut mener à l'obtention d'un permis de pratique de l'*Ordre professionnel des criminologues du Québec*.

4. MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT, D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION

- Les programmes de premier cycle, de maîtrise et de doctorat en criminologie reposent sur une combinaison adéquate de méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.
- Le processus d'apprentissage se fonde en grande partie sur l'apprentissage expérientiel, particulièrement dans le cadre de stages en fin de premier cycle et à la maîtrise.
- Le manque de personnel enseignant régulier spécialisé en méthodes quantitatives représente une lacune importante dans les ressources d'enseignement du Département. La récente nomination à long terme d'une ou d'un membre de l'APTPO ne résout le problème que partiellement. Les étudiantes et étudiants en fin de premier cycle pourraient se retrouver sans les connaissances en méthodes quantitatives qui leur seraient pourtant utiles dans leurs cours.
- Les questions autochtones et les problèmes inhérents à la racialisation et aux populations criminalisées doivent être davantage mis de l'avant.

5. EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE ET GOUVERNANCE

- Le manque de contact entre le corps professoral régulier et les étudiantes et étudiants aux cours d'introduction des programmes de premier cycle a un effet sur l'apprentissage et le sentiment d'appartenance étudiante au Département.
- La place accordée à l'apprentissage expérientiel dans les programmes du premier cycle et de maîtrise est fort pertinente et applaudie par les étudiantes et étudiants.
- Puisque les programmes de criminologie sont peu courants en dehors du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, il est particulièrement difficile de recruter des

étudiantes et des étudiants internationaux, particulièrement chez les francophones et aux cycles supérieurs.

6. ESPACES ET RESSOURCES HUMAINES

- Si le ratio étudiantes et étudiants-professeures et professeurs réguliers représente un problème généralisé à l'Université d'Ottawa, le Département de criminologie en souffre plus que la majorité des autres unités scolaires de la Faculté des sciences sociales. Ce ratio élevé entraîne diverses conséquences : recours élevé au personnel enseignant à temps partiel (surtout aux deux premières années du programme de premier cycle), grands groupes, et conditions de travail stressantes pour le corps enseignant.
- Peu de professeures et professeurs réguliers donnent les cours d'introduction au premier cycle; la majeure partie est laissée au personnel enseignant à temps partiel. Cette situation n'est pas équitable, puisqu'une partie du personnel enseignant régulier participe davantage aux cours d'introduction que les autres. Qui plus est, beaucoup d'étudiantes et d'étudiants du premier cycle ont peu d'interactions avec le corps enseignant régulier les premières années.
- Les ressources de bibliothèque et de technologies de l'information sont adéquates pour les programmes de premier cycle et des cycles supérieurs du Département.
- L'espace accordé au Département est suffisant pour les programmes existants et pour l'effectif étudiant actuel aux cycles supérieurs. La proximité des bureaux des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et du corps professoral facilite les interactions entre les deux groupes, ce qui profite particulièrement aux doctorantes et aux doctorants. Toutefois, si l'effectif étudiant devait grossir aux cycles supérieurs, les bureaux deviendraient insuffisants.

IV. Amélioration du programme¹

Les programmes ici évalués sont conformes aux exigences de la discipline. Les recommandations suivantes visent à maintenir ou à améliorer la qualité déjà avérée des programmes.

Recommandation 1 : Grossir le corps professoral en misant surtout sur les méthodes quantitatives, la justice autochtone, et la race et la racialisation.

Recommandation 2 : Favoriser l'enseignement de cours de première année au premier cycle par le corps professoral régulier, pour élargir la participation professorale et mieux répartir la charge de travail.

Recommandation 3 : Veiller à ce que la disponibilité et l'environnement d'apprentissage des cours de méthodes quantitatives (nombre de sections et taille maximale des groupes, laboratoires informatiques, types d'évaluations, disponibilité des assistantes et assistants d'enseignement) soient adéquats.

¹ Basé sur le rapport d'évaluation externe.

Recommandation 4 : Trouver des manières concrètes, y compris l'embauche de membres du corps professoral, de réduire le ratio professoral-étudiant au premier cycle en criminologie.

Recommandation 5 : Rémunérer dans le cadre d'un poste d'assistantat d'enseignement chaque étudiante ou étudiant à la maîtrise (1^{re} et 2^e années) et au doctorat (1^{re} à 4^e années).

Recommandation 6 : Élargir les initiatives d'EDI et d'autochtonisation au sein du Département, entre autres possiblement en incluant un cours obligatoire en études autochtones.

Recommandation 7 : Réfléchir aux manières possibles de réaliser une thèse sous forme d'articles.

Recommandation 8 : Former des réseaux chez le personnel enseignant à temps partiel/de l'APTPUO, par exemple en mettant à disposition des locaux partagés.

Recommandation 9 : S'assurer que le personnel enseignant à temps partiel/de l'APTPUO continue de se faire attribuer des assistantes et assistants d'enseignement, surtout pour les cours de niveau débutant.

Recommandation 10 : Proposer une option à temps partiel au programme de maîtrise.

Recommandation 11 : Clarifier sur le site Web du Département que les équivalences prévues pour l'admission à la maîtrise sont définies dans leur sens large.

Recommandation 12 : Clarifier, par divers moyens de communication (surtout après l'admission), les choix qui s'imposent selon le parcours choisi.

Recommandation 13 : Faire l'ajout, ou favoriser l'offre aux cycles supérieurs de cours au choix donnés par des personnes bilingues, et où les étudiantes et étudiants peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix.

V. Plan d'action

Un plan d'action a été conçu par la direction et la coordination des programmes de premier cycle, de maîtrise et de doctorat au Département de criminologie. Ce plan est déjà mis en application par le Département, qui a accepté les recommandations des évaluateurs externes 1, 3 à 6 et 8 à 12. Si le plan d'action rejette la recommandation 13 (cours bilingues), il reflète une volonté de poursuivre le travail entourant la recommandation 2 (augmenter la participation du corps professoral régulier aux cours d'introduction du premier cycle) et de reprendre la réflexion quant à la recommandation 7 (thèse sous forme d'articles).

En outre, le Département a déjà appliqué la recommandation 9 et la recommandation 10 – respectivement, attribuer au personnel enseignant de l'APUO et de l'APTPUO des assistantes et assistants d'enseignement conformément aux exigences de la convention collective, et créer un programme de maîtrise à temps partiel. Quant à la recommandation 1 (EDI et autochtonisation), le Département a fait des avancées en procédant à deux embauches récentes au sein de l'AUO; un suivi sera fait quant à l'EDI et à l'autochtonisation. Le Département et le décanat sont en désaccord quant à la solution à adopter pour la recommandation 5 sur la rémunération d'assistantat d'enseignement.

VI. Conclusion

Le Département de criminologie offre des programmes de qualité, qui répondent aux normes de la discipline, tant au premier cycle qu'à la maîtrise et au doctorat. Le corps professoral est

composé d'universitaires compétentes et compétents, reconnus dans leurs domaines respectifs, et qui font preuve d'un engagement manifeste à l'égard des programmes de premier cycle et des cycles supérieurs, de la formation en recherche, du perfectionnement professionnel et des innovations en enseignement et en apprentissage. Les occasions d'apprentissage expérientiel, vues comme des aspects solides du programme, se matérialisent principalement dans le cadre de programmes de stage au premier cycle et à la maîtrise. Non seulement le Département s'est-il montré prêt à apporter les améliorations nécessaires à ses programmes au fil du cycle d'évaluation de huit ans, mais aussi a-t-il adopté diverses approches novatrices en matière d'enseignement et d'apprentissage en criminologie. Le manque de personnel enseignant régulier spécialisé en méthodes quantitatives, en EDI et en autochtonisation demande encore résolution. Un plan d'action départemental a été adopté pour résoudre les défis mentionnés dans le rapport d'autoévaluation et l'évaluation externe, des défis qui relèvent du Département.

Calendrier et échéances

Un rapport d'étape décrivant les actions accomplies et les résultats subséquents sera soumis au comité d'évaluation d'ici le 15 juin 2024.

La prochaine évaluation périodique aura lieu au plus tard dans huit ans, en 2028-2029. Le rapport d'autoévaluation doit être soumis au plus tard le 15 juin 2028.

Réponse et plan d'action de l'unité

Faculté :

- Sciences sociales

Programmes évalués :

- Majeure en criminologie
- B.Sc.Soc. spécialisé en criminologie
- B.Sc.Soc. bidisciplinaire spécialisé en criminologie et en études féministes et de genre
- Maîtrise ès arts, criminologie
- Maîtrise ès arts, criminologie avec spécialisation en études féministes et de genre
- Doctorat en philosophie, criminologie

Cycle d'évaluation :

- 2021-2022

Date :

- 2022-09-15

Commentaires généraux :

Le mardi 22 mars 2022, la direction et la coordination des programmes du Département de criminologie ont été informées du rapport d'évaluation externe produit dans le contexte de l'évaluation périodique des programmes. Nous avons été extrêmement ravis de l'évaluation positive de nos programmes de premier cycle et de cycles supérieurs. Puisque les programmes de criminologie au premier cycle et aux cycles supérieurs se sont engagés à offrir une formation et une expérience de recherche exceptionnelles, nous avons été ravis des conclusions des évaluateurs externes :

« Le Département de criminologie de l'Université d'Ottawa offre l'un des trois meilleurs programmes voués à cette discipline du pays. Largement reconnu comme un chef de file dans ce domaine, le Département entretient des liens avec les communautés locales, nationales et internationales et parvient à recruter des étudiantes et des étudiants et des enseignantes et des enseignants d'exception... Ses contributions à l'Université comprennent de vastes services d'enseignement. On lui dénote de nombreuses forces : effectif étudiant stable, taux de réussite chez les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en quête de financement, mise sur pied et direction d'importants projets de recherche. Nous avons été impressionnés par l'étendue des activités départementales, l'environnement intellectuel, l'approche interdisciplinaire entourant la criminologie, l'engagement étudiant, le cursus en évolution, et le degré élevé de qualité dans les travaux de recherche du corps professoral et des étudiantes et étudiants. » (p. 2-3)

Notons que les évaluateurs n'ont signalé aucun problème majeur concernant les programmes et leur gestion, les objectifs d'apprentissage et les cours. Le rapport comporte treize recommandations, dont six sont considérées comme très prioritaires. Nous prenons toutes les recommandations au sérieux et sommes convaincus qu'en y donnant suite, nous saurons bonifier nos programmes. Voici les recommandations et nos réponses produites conjointement par l'unité et le décanat.

Recommandation 1 : Grossir le corps professoral en misant surtout sur les méthodes quantitatives, la justice autochtone, et la race et la racialisation

Réponse de l'unité : Le Département appuie cette recommandation; d'ailleurs, depuis cinq ans, ces domaines font partie des priorités d'embauche, comme en témoigne le plan d'embauche triennal de l'unité. Le Département vient tout juste d'embaucher deux universitaires en justice autochtone (1^{er} juillet 2022) et fera de l'embauche d'une professeure ou d'un professeur spécialiste des méthodes quantitatives une priorité dans la proposition d'embauche de l'an prochain. Sur le plan pratique, il sera nécessaire d'obtenir le soutien du décanat et du cabinet de la provost. En 2021, le Département a pu embaucher une professeure ou un professeur à nomination à long terme de l'APTPO (après la soumission de son rapport d'autoévaluation) qui donne six sections du cours CRM 3334/3734 (Recherche quantitative en criminologie), ce qui allège significativement le fardeau de trouver chaque année des personnes compétentes pour enseigner ces cours à temps partiel. Il s'agit toutefois d'une solution temporaire à un déficit à long terme des ressources professorales. Aussi l'unité demeure-t-elle résolue à obtenir un poste régulier menant à la permanence à confier à une chercheuse ou un chercheur spécialiste des méthodes quantitatives.

Réponse du décanat : Comme le souligne le Département, trois nouvelles ressources d'enseignement à temps plein (dont deux particulièrement dignes de mention en justice autochtone) ont été ajoutées dans les douze derniers mois. Ceci étant dit, comme partout ailleurs sur le campus, il ne fait aucun doute qu'il nous faut plus de postes professoraux : notre établissement manque sérieusement de personnel, et il nous faut trouver des façons de grossir nos ressources professorales.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Élevé	Prioriser les méthodes quantitatives et la race et la racialisation dans le système de justice pénale dans le cadre du plan d'embauche triennal de l'unité.	Direction du Département (avec le soutien du décanat et de la provost)	2022-2025	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 2 : Favoriser l'enseignement de cours de première année au premier cycle par le corps professoral régulier, pour élargir la participation professorale et mieux répartir la charge de travail

Réponse de l'unité : L'unité s'assure que les membres du corps professoral régulier enseignent chaque trimestre au moins une section de chacun des cours 1300/1700 et 1301/1701. Cela dit, nous offrons plusieurs sections chaque année, et nous n'avons pas assez de ressources pour que notre corps enseignant à temps plein s'en charge exclusivement. Nous tentons aussi de faire en sorte que le personnel enseignant régulier enseigne ces cours à l'automne, quand la majorité des étudiantes et étudiants à la majeure en criminologie y sont inscrits, tandis qu'à l'hiver, on voit plus d'inscriptions à titre de cours au choix (enseignement de service). Le Département compte notamment sur plusieurs collègues solides de l'APTPUO, qui enseignent ces cours brillamment depuis de nombreuses années.

Réponse du décanat : Le décanat est ravi que le Département se dise résolu à faire participer le corps enseignant à temps plein à l'enseignement des cours d'introduction, et pense aussi que beaucoup des membres du corps enseignant à temps partiel qui donnent régulièrement d'importants cours font de l'excellent travail. Comme le fait remarquer le Département, le défi est d'utiliser les ressources à temps plein et à temps partiel là où elles peuvent être les plus efficaces, ce qui est particulièrement vrai dans un programme aussi vaste que celui de criminologie, où il nous faut faire enseigner les cours aux années supérieures du premier cycle et aux études supérieures par un personnel adéquat. Encore une fois, ce n'est pas un défi qui est propre au Département. Il pourrait s'avérer fructueux d'adopter de nouvelles stratégies novatrices pour résoudre ces difficultés. Par exemple, deux membres du personnel enseignant régulier pourraient se partager un cours des années supérieures au premier cycle (ou aux cycles supérieurs) à raison de 1,5 crédit chacun, puis de part et d'autre se partager un cours avec les collègues de l'APTPUO : on doublerait ainsi le nombre d'étudiantes et d'étudiants de premier cycle recevant l'enseignement du corps professoral à temps plein. Il serait aussi intéressant qu'on invite un membre du corps professoral à temps plein à donner des conférences aux cours d'introduction enseignés par le personnel enseignant à temps partiel. Au moins un département des Sciences sociales a mis à l'essai un modèle de coenseignement pour ses cours d'introduction, où le personnel enseignant régulier se divise les heures (et la rémunération, qui aurait été autrement versée à une professeure ou un professeur à temps partiel) afin que les étudiantes et étudiants soient plus largement exposés à différents membres du Département.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Faible	Continuer de faire enseigner des cours de première année par des membres du corps professoral à temps plein.	Direction du Département, direction associée (responsable du dossier APTPUO) et coordination des opérations	S.O.	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 3 : Veiller à ce que la disponibilité et l’environnement d’apprentissage des cours de méthodes quantitatives (nombre de sections et taille maximale des groupes, laboratoires informatiques, types d’évaluations, disponibilité des assistantes et assistants d’enseignement) soient adéquats

Réponse de l’unité : Le Département appuie cette recommandation. Pour assurer le caractère adéquat de l’environnement d’apprentissage de nos cours de méthodes quantitatives, nous limitons actuellement nos groupes à 35. C’est ce qui nous permet de préserver l’environnement pédagogique et de tenir des séances de laboratoire en plus des exposés magistraux. L’ajout d’une professeure ou d’un professeur, NLT qui enseigne six sections par an des cours 3334/3734 sur la recherche quantitative en criminologie nous aide également à uniformiser la formation pédagogique offerte dans ce domaine.

Réponse du décanat : Il ne fait aucun doute qu’il faut offrir une formation adéquate en méthodes quantitatives pour que nos diplômées et diplômés en criminologie soient en mesure d’épouser différentes carrières, et je suis parfaitement d’accord quand le Département affirme qu’il faut pour cela une stratégie pédagogique adaptée. J’ai toutefois des doutes quand il est question de se reposer *exclusivement* sur la capacité maximum comme stratégie optimale pour atteindre les objectifs pédagogiques du Département (surtout devant le nombre relativement faible d’études montrant l’effet de la taille d’un groupe sur les résultats d’apprentissage, en contraste avec les données relativement plus solides sur les stratégies pédagogiques). Je suggérerais d’interpréter la recommandation des évaluateurs externes comme une invitation à mettre sur pied certains projets pilotes, en observant une diversité de stratégies pédagogiques qui seraient attentivement évaluées. Plus particulièrement, le Département pourrait envisager : (i) d’adopter des modèles hybrides où des groupes, disons de 35, profiteraient d’un apprentissage expérientiel, tout en tirant parti des avantages de l’apprentissage asynchrone pour les étudiantes et étudiants moins à l’aise avec les cours de méthodes; (ii) d’adopter une approche pédagogique d’apprentissage par problèmes (et possiblement inclure ce cours dans le programme Tremplin); (iii) de proposer une autre option de cours, plus ambitieuse, que l’on pourrait articuler pour attirer des étudiantes et étudiants s’intéressant à la cybersécurité, pour les personnes dont le niveau de numératie est supérieur à celui de l’effectif moyen en criminologie. C’est en réfléchissant à *différentes* stratégies que nous pourrions déterminer quelles approches pédagogiques optimisent l’expérience étudiante tout en garantissant la transmission des compétences ciblées. Soulignons également que le projet Anywhere permettra de donner accès au logiciel spécialisé par la population étudiante de l’Université depuis n’importe où dans le monde (et, surtout, depuis n’importe quelle salle de classe du campus). Il ne sera donc plus obligatoire de donner le cours 3334-3734 dans les laboratoires de Vanier.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Élevé	Maintenir la limite actuelle de 35 étudiantes et étudiants pour tous les cours 3334/3734 sur la recherche quantitative en criminologie.	Direction du Département et coordination des opérations	S.O.	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D’UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 4 : Trouver des manières concrètes, y compris l'embauche de membres du corps professoral, de réduire le ratio professoral-étudiant au premier cycle en criminologie				
Réponse de l'unité : Le Département appuie cette recommandation. D'après nos estimations, la seule manière de réduire le ratio serait d'embaucher des membres du corps professoral, ce qui nécessite le soutien du décanat et de la provost.				
Réponse du décanat : Comme nous l'avons mentionné, des postes professoraux réguliers ont été créés en criminologie, mais il demeure qu'il y a un déficit à l'échelle du campus. D'ici à ce que le problème sous-jacent puisse être résolu, notre établissement se trouve devant un défi stratégique : trouver des manières de donner accès au corps professoral à temps plein à l'ensemble de la population étudiante, et surtout, le faire au bon jalon du parcours universitaire.				
Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Élevé	Citer les recommandations des évaluateurs externes dans le plan d'embauche triennal pour demander des ressources d'enseignement à temps plein supplémentaires. Collaborer avec d'autres unités des Sciences sociales pour tenter d'obtenir des postes communs.	Direction du Département (avec le soutien du décanat et de la provost)	2022-2025	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 5 : Rémunérer dans le cadre d'un poste d'assistantat d'enseignement chaque étudiante ou étudiant à la maîtrise (1^{re} et 2^e années) et au doctorat (1^{re} à 4^e années)

Réponse de l'unité : Le Département appuie cette recommandation, tout en faisant valoir que deux des options de maîtrise offertes (option avec cours et option avec mémoire) sont des programmes d'un an, ce qui signifie que l'assistantat d'enseignement se limite alors aussi à un an. Soulignons également que la Faculté des sciences sociales a adopté une nouvelle politique restreignant les obligations entourant l'assistantat d'enseignement aux étudiantes et étudiants à la maîtrise qui ont une MPC de 9,0. Vu le contenu de la convention collective sur l'assistantat d'enseignement, des étudiantes et étudiants à la maîtrise ayant une MPC en deçà de 9,0 pourraient tout de même recevoir cette aide financière, mais il demeure que cette formule viendra restreindre l'admissibilité. En collaboration avec le décanat et le vice-décanat aux études supérieures, le Département cherchera des moyens d'aider les étudiantes et étudiants à la maîtrise. S'il en va parfois autrement dans d'autres disciplines, les autres départements canadiens de criminologie versent habituellement automatiquement une rémunération d'assistantat d'enseignement aux étudiantes et étudiants à la maîtrise : il nous faut trouver des manières d'en faire autant et de soutenir la concurrence.

Réponse du décanat : Il est très facile d'appliquer cette recommandation : nous n'avons qu'à déterminer le nombre de postes d'assistantat d'enseignement requis par la convention collective, et les admissions aux programmes des cycles supérieurs pourraient se limiter au nombre requis par nos obligations. La Faculté poursuit d'ailleurs un processus d'analyse pour chacune de ses neuf unités afin de déterminer le nombre de postes d'assistantat d'enseignement requis par la convention collective. Nous croyons que ce nombre est beaucoup plus bas que le nombre de postes actuellement attribués au Département, et qu'il faudra donc presque inévitablement diminuer le nombre d'admissions aux cycles supérieurs en criminologie. Je doute fortement que ce soit l'objectif de la recommandation.

Cela dit, j'aimerais souligner que la Faculté travaille avec *tous* les départements pour s'assurer que toutes les unités comprennent qu'elles ont un rôle à jouer dans la mobilisation de ressources pour aider adéquatement les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. Et si j'adhère entièrement au discours voulant qu'aucun étudiant ou étudiante ne doit être admis à un programme de doctorat sans financement adéquat, je ne suis pas d'accord avec l'idée que *tous* les étudiants et étudiantes admis à la maîtrise doivent recevoir une aide financière : ce n'est certainement pas ce qu'on voit dans la majorité des universités, ou chez nos concurrents.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Élevé	L'unité, au minimum, respectera les exigences de la convention collective en matière d'assistantat d'enseignement. Elle demeure par ailleurs résolue à réclamer que l'on bonifie cette forme d'aide – à la fois à titre de soutien pédagogique pour le corps professoral de l'APUO et de l'APUPO et pour offrir une aide financière adéquate à la maîtrise et au doctorat.	Direction du Département, comités de maîtrise et de doctorat, avec le soutien de la coordination des opérations, du vice-décanat aux études supérieures, et du décanat	S.O.	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 7 : Réfléchir aux manières possibles de réaliser une thèse sous forme d'articles

Réponse de l'unité : L'unité a déjà réfléchi à cette idée, et décidé de ne pas aller de l'avant. Toutefois, puisqu'elle tient à réexaminer son programme régulièrement, l'option sera à nouveau explorée en 2022-2023 afin de déterminer si les membres ont changé d'avis à ce sujet, ou si d'autres changements doivent être apportés en priorité. De la sorte, le comité de doctorat se penchera sur les diverses options de thèses sous forme d'articles proposées par d'autres programmes de criminologie dans les universités canadiennes, et soumettra ses résultats aux membres lors de l'assemblée.

Réponse du décanat : Je me réjouis que le Département compte réfléchir à nouveau à l'idée d'une thèse sous forme d'articles. En plus des manières de faire d'autres universités canadiennes, il pourrait s'intéresser à ce que font les grands départements de criminologie du monde. Il est bien de se situer à l'avant-garde des meilleures pratiques, et puisque nous avons le plus grand département de criminologie du Canada, on pourrait s'attendre à ce que l'Université d'Ottawa mène le bal en matière d'innovation.

Degré de priorité*	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Moyen	Le comité de doctorat consultera à nouveau les membres du corps professoral au sujet d'une éventuelle option de thèse par articles.	Comité de doctorat	2022-2023	À déterminer

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 8 : Former des réseaux chez le personnel enseignant à temps partiel/de l'APTPUO, par exemple en mettant à disposition des locaux partagés

Réponse de l'unité : Le personnel de l'APTPUO reçoit tous les courriels en lien avec le Département, la Faculté et l'Université (nouvelles, événements, invitations aux présentations publiques et aux ateliers). En outre, on invite le personnel de l'APTPUO à faire parvenir aux collègues et aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs les annonces d'événements auxquels il participe. Le Département met à disposition un espace de bureau privé dans la FSS pour les professeures et professeurs de l'APTPUO qui ont un poste à nomination à long terme, et réserve deux bureaux au 13^e étage de la Faculté que se partagent tous les autres professeures et professeurs de l'APTPUO. Les bureaux partagés contiennent chacun deux tables de travail. L'unité réserve également une place dans son ordre du jour mensuel permanent pour les membres de l'APTPUO qui souhaitent adresser une question au Département.

Réponse du décanat : Le Département montre systématiquement qu'il se soucie des membres de l'APTPUO.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Moyen	Consulter les membres de l'APTPUO pour mieux comprendre le type de réseau désiré et ce que peut faire l'unité pour faciliter sa mise en place.	Direction du Département et direction associée	2022-2023	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 9: S'assurer que le personnel enseignant à temps partiel/de l'APTPUO continue de se faire attribuer des assistantes et assistants d'enseignement, surtout pour les cours de niveau débutant

Réponse de l'unité : Le Département appuie cette recommandation. L'unité respectera le contenu de la politique interne sur l'attribution de mandats d'assistantat d'enseignement tout en respectant les conventions collectives pertinentes.

Réponse du décanat : En aucune circonstance une ou un membre de l'APTPUO n'aura moins d'assistantes et d'assistants d'enseignement que ce qu'exige la convention collective. Le décanat est toutefois d'avis que le nombre d'assistantes et d'assistants d'enseignement attribués à l'enseignante ou l'enseignant d'un cours donné devrait reposer uniquement sur les impératifs du cours lui-même, et non sur l'appartenance syndicale.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Moyen	L'unité respectera le contenu de la politique interne sur l'attribution de mandats d'assistantat d'enseignement tout en respectant les conventions collectives pertinentes.	Coordonnatrice ou coordonnateur des opérations	S.O.	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 10 : Proposer une option à temps partiel au programme d'études supérieures

Réponse de l'unité : Le Département donne maintenant la possibilité d'effectuer la majorité de ses programmes d'études supérieures à temps partiel, ce qui pose deux difficultés. D'abord, les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel n'ont pas accès aux bourses et à l'assistantat d'enseignement. Ensuite, les personnes qui effectuent une maîtrise comportant un stage doivent être inscrites à temps plein au moment d'effectuer le stage.

Réponse du décanat : S. O.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Moyen	Aucune. Nous proposons maintenant une option à temps partiel au programme d'études supérieures.	S. O.	S. O.	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 11 : Clarifier sur le site Web du Département que les équivalences prévues pour l'admission à la maîtrise sont définies dans leur sens large

Réponse de l'unité : Le site Web du Département (<https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-arts-criminologie/>) est effectivement ambigu sur cette question et devra être révisé. L'ambiguïté réside dans la liste des critères d'admissibilité du programme :

Pour être admissible :

- Il faut être titulaire d'un baccalauréat spécialisé avec majeure en criminologie ou l'équivalent avec une moyenne minimale de 75 % (B+).
- Les étudiants qui n'ont pas un baccalauréat en criminologie ou l'équivalent peuvent faire valoir une expérience de travail pertinente de 2 ans ou plus. Pour ce faire, l'étudiant doit soumettre un texte d'environ 300 mots détaillant la pertinence de cette expérience professionnelle pour ce programme. Le texte doit être soumis avec les documents exigés pour l'admission à ce programme.

Dans ce passage, la signification d'« équivalent » n'est pas claire. Même si on mentionne sur la même page sous « Le programme de propédeutique » que, sous certaines conditions, « l'étudiant [qui] possède un baccalauréat spécialisé dans un domaine connexe (par exemple, sociologie, psychologie, droit, service social, science politique, histoire, philosophie) » pourrait être admissible, cette information n'apparaît pas directement à la section « Pour être admissible ». Il y a ainsi un risque d'ambiguïté et d'autoexclusion chez les candidates et candidats potentiels. Plutôt que de simplement préciser que les « équivalences » sont définies dans leur sens large, comme le recommandent les évaluateurs, nous proposons de lever l'ambiguïté en incluant la possibilité dans la section « Pour être admissible ». On reformulerait donc ainsi :

- Vous devez posséder un baccalauréat spécialisé en criminologie ou un baccalauréat spécialisé dans un domaine connexe (par exemple, sociologie, psychologie, droit, service social, science politique, histoire, philosophie), avec une moyenne minimale de 75 % (B+), et une formation jugée suffisante sur les fondements théoriques et méthodologiques en criminologie (l'étudiante ou l'étudiant qui ne possède pas de formation jugée suffisante à ce sujet peut se voir proposer le programme de propédeutique – pour en savoir plus, aller à la section « Le programme de propédeutique »).
- Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas de baccalauréat en criminologie ou l'équivalent (par exemple, sociologie, psychologie, droit, service social, science politique, histoire, philosophie) peuvent faire valoir une expérience de travail pertinente de 2 ans ou plus. Pour ce faire, l'étudiant doit soumettre un texte d'environ 300 mots détaillant la pertinence de cette expérience professionnelle pour ce programme. Le texte doit être soumis avec les documents exigés pour l'admission à ce programme.

Réponse du décanat : Nous invitons également le Département à songer à la manière de créer des cheminements menant à l'admission aux études supérieures pour les étudiantes et étudiants autochtones qui, sans posséder un diplôme de premier cycle, posséderaient un diplôme collégial ou des années d'expérience professionnelle.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Faible	Reformuler la section « Pour être admissible » sur le site Web du Département de criminologie pour ajouter le passage cité ci-dessus.	Comité de maîtrise	Avant la fin de décembre 2022	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 12 : Clarifier, par divers moyens de communication (surtout après l'admission), les choix qui s'imposent selon le parcours choisi

Réponse de l'unité : Pour chaque option offerte à la maîtrise (option thèse, option thèse à l'Université d'Ottawa et maîtrise en criminologie à l'Université catholique de Louvain, option thèse et stage, option mémoire, option cours, et option cours et stage), le site Web du Département précise les cours obligatoires et le nombre de cours optionnels devant être suivis (<https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-arts-criminologie/>).

En septembre de chaque année, le comité de maîtrise donne une séance d'information facultative aux nouveaux étudiants et étudiantes à la maîtrise, où la ou le responsable du comité des études supérieures passe en revue le contenu du site Web et rappelle les exigences propres à chacune des options de maîtrise. Il pourrait s'avérer profitable pour les étudiantes et étudiants que le Département soit encore plus proactif. Le comité de maîtrise tâchera donc de citer directement le site Web dans la trousse d'admission étudiante et de créer un document PDF contenant tous les renseignements que contient le site Web, et qui pourra servir de guide de référence rapide pour les étudiantes et étudiants.

Réponse du décanat : Le Département pourrait également envisager d'offrir une journée de visite à tous les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs qui ont reçu une offre d'admission (et avant la date limite pour faire un choix). Cette journée pourrait servir à s'assurer que les étudiantes et étudiants connaissent toutes les formidables options qui s'offrent à eux.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Faible	Citer le site Web dans la trousse d'admission et créer un guide de référence rapide en format PDF décrivant les parcours associés aux différentes options de maîtrise.	Comité de maîtrise	Avant la fin de décembre 2022	Aucun

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 13 : Faire l'ajout, ou favoriser l'offre aux cycles supérieurs de cours au choix donnés par des personnes bilingues, et où les étudiantes et étudiants peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix

Réponse de l'unité : Les étudiantes et étudiants peuvent s'inscrire au programme dans la langue de leur choix, tout en ayant la possibilité de suivre des cours dans leur langue seconde. Malheureusement, nous n'avons pas les ressources humaines ou professorales nécessaires pour répondre à la demande en matière de cours d'études supérieures en anglais ou en français, ou pour ajouter des cours au choix bilingues. Par conséquent, l'unité n'appliquera pas cette recommandation.

Réponse du décanat : Comme le Département, le décanat juge que les ressources actuelles ne permettent pas d'accorder la priorité à cette stratégie. Cette option serait tout de même intéressante dans l'avenir.

Degré de priorité *	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme?
Faible	Aucune.	S.O.	S.O.	Aucun